

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant l'organisation d'un concours de pêche à la truite sur le plan d'eau de la commune de Lavaré, classé en 1<sup>ère</sup> catégorie, suite à la demande présentée le 7 avril 2016 par l'AAPPMA « Les Chevaliers de la Longuève » »

Par arrêté du 14 avril 2016, la préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public relative à la demande d'organisation d'un concours de pêche à la truite sur le plan d'eau de la commune de Lavaré, classé en 1<sup>ère</sup> catégorie.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 15 avril 2016 au 29 avril 2016 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2016 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2016 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant l'organisation de ce concours de pêche à la truite sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.